



## CHRONIQUE D'UNE GREVE ANNONCEE

- 7 mars: Lancement d'une consultation pour pourvoir 4 postes de technicien(ne)s à France Inter.
- 3 juillet: Annonce de la suppression de l'émission de Serge Le Vaillant en direct la nuit. Projet de rediffusion automatisée par un robot de 1h à 5h du matin de programmes de la journée.
- 12 juillet: Suspension par la DRH de la consultation portant les 4 postes.
- Juillet: Les 4 postes qui avaient été mis en consultation, antérieurement occupés par des salariés en mobilité, changent de statut. Les salariés ne sont plus en mobilité, ils sont désormais en détachement : amorce insidieuse de la suppression des postes.
- Fin juillet: Suite à la pression des journalistes de la rédaction, le projet d'automatisation est abandonné, la DGATTN reconnaissant la nécessité de la présence de technicien(ne)s la nuit pour assurer la mission de service public.
- 27 aout: Début de la nouvelle grille intégrant la fin de l'émission de Serge Le Vaillant de 1h à 4h en semaine.
- 28 aout: Consultation du CHSCT sur les nouveaux tableaux de service accompagnant cette nouvelle grille. Leur présentation ayant lieu après leur mise en œuvre, le CHSCT interpelle l'inspecteur du travail qui fait un courrier de rappel à la direction.  
Ce nouveau planning conduit à une surcharge de travail entre 19h30 et 1h. Pour assurer le travail et l'antenne dans de bonnes conditions 2 des 4 technicien(ne)s arrivent de leur propre volonté de manière récurrente 1/2h avant leur prise de service officielle.
- 16 octobre: La DGATTN présente aux techniciens de France Inter une nouvelle organisation de travail sur la base de la suppression de 4 postes, projet à mettre en place « le plus tôt possible ». Elle propose la formation d'un groupe de travail sur cette base afin de réfléchir à une nouvelle organisation des plannings. Les technicien(ne)s refusent de participer à un groupe de travail qui a comme préalable la suppression des 4 postes.
- 15 novembre: Suite au refus de participer à ce groupe de travail le directeur de la DGATTN organise une réunion pour présenter ses tableaux de service définitifs. Au terme de cette réunion celui-ci, s'adressant à un technicien, lui demande de « mettre ses couilles sur le billot ». Ce débordement donnera lieu à des excuses une semaine après, mais il traduit l'atmosphère détestable que la direction fait régner sur ces réunions qu'elle qualifie de concertation.

- 30 novembre: Consultation du CHSCT à propos des nouveaux plannings prévus pour le 7 janvier. Les élu(e)s, notant la dégradation de la sûreté de l'antenne, des conditions de travail et de l'état de santé des technicien(ne)s font une déclaration unanime jugeant cette organisation du travail dangereuse pour la santé et inapplicable.
- 17 décembre: Consultation du CE. Une délégation d'expert(e)s démontre que l'organisation du travail découlant de la suppression de 4 postes de technicien(ne)s d'antenne est inapplicable. Un avis négatif est adopté à l'unanimité.
- 18 décembre : En dernier recours les organisations syndicales, à la demande des technicien(ne)s, déposent un préavis de grève pour le 7 janvier 2013. Elles prennent le soin de le déposer 3 semaines avant pour laisser la place à la négociation.
- 18 au  
21 décembre : Aucune réaction de la direction
- 21 décembre : 15h34 : Un courriel de C.Mettot (DRH) est adressé aux organisations syndicales leur demandant de reporter le préavis de grève sous prétexte de congé, au 4 février 2013. Il propose de transformer les réunions de négociation inhérentes au préavis de grève en simples réunions de concertation... toujours sur la base des 4 suppressions de postes. Il fixe un ultimatum pour la réponse des organisations syndicales au 3 janvier à 12h.
- 3 janvier: Les organisations syndicales répondent dans un courrier commun où elles font part de leur étonnement quant aux méthodes de la DRH.
- 4 janvier : 15h : Réunion de négociation avec Antoine Martin qui, comme seule proposition, répète en boucle le contenu du courriel de C.Mettot.  
Lors de la suspension de séance demandée par la direction, les technicien(ne)s reçoivent sur leur messagerie les nouveaux plannings contestés par le préavis. Dans le même temps ils sont informés de l'enregistrement du message de grève destiné à être diffusé à l'antenne, message qui réduit le problème de la suppression des 4 postes à un simple différend sur les tableaux de service. Signalons que les changements de planning qui accompagnent chaque changement de grille n'ont jamais été prétexte à un mouvement de grève à France Inter.  
Considérant que M. Martin ne répond pas aux revendications exprimées dans le préavis, les organisations syndicales demandent alors un rendez-vous à Jean-Luc Hees.
- 18h : Jean-Luc Hees, accompagné de C. Sueur et de C. Mettot, reçoit les organisations syndicales. Après avoir écouté les demandes des salarié(e)s J-L Hees propose de lever le préavis et de mener une concertation en une semaine sur la base des 4 suppressions de postes. Nous nous séparons en laissant une ouverture durant les 48h de week-end pour une éventuelle reprise.
- 7 janvier : Après un week-end sans aucune manifestation de la part de la direction la grève commence. 90% des technicien(ne)s sont en grève à France Inter, soit 100% des CDI au tableau de service. Sans nouvelle, l'intersyndicale appelle la direction pour renouer le dialogue. J-L Hees reçoit une délégation à 18h mais refuse de considérer la réunion comme une négociation. Il déclare : « Je ne vais pas discuter avec un préavis de grève » puis réitère alors sa seule proposition, celle de C. Mettot faite le 21 décembre.
- 8 janvier : **100% de technicien(ne)s grévistes à France Inter**